



Note de présentation du Budget Primitif 2026

**CONSEIL MUNICIPAL DU
20 FEVRIER 2026**

Préambule : Le budget primitif d'une collectivité

Le budget primitif est l'acte budgétaire prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce document comptable comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations courantes de la collectivité. Côté dépenses, on y trouve les frais de personnel, les charges à caractère général (eau, fluides, fournitures et prestations diverses), les subventions versées aux associations ou encore les intérêts de la dette. Côté recettes, il s'agit principalement des ressources fiscales, des dotations de l'État et des produits des services.

L'investissement incorpore l'ensemble des opérations d'entretien durable du patrimoine municipal et de construction ou d'achat de nouveaux équipements pour la Ville. Il doit permettre de rembourser le capital de la dette et mobiliser les emprunts nouveaux.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions.

Le budget primitif étant voté après le vote du compte administratif 2025, les résultats comptables de l'exercice 2025 sont intégrés au budget primitif 2026.

I. Éléments de contexte, économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le budget primitif 2026 de la Ville s'inscrit dans un contexte économique incertain. Le contexte géopolitique international renforce cette instabilité. De plus la loi de Finances 2026 n'ayant pas été adoptée de nombreuses inconnues demeuraient quant aux relations financières entre l'Etat et les collectivités locales au moment de l'élaboration de ce budget.

Il s'agit également du dernier budget du mandat 2020-2026.

La population municipale totale est de 6756 habitants au 1^{er} janvier 2026.

II. Priorités du budget

La priorité de ce budget est de maintenir une capacité d'investissement importante afin de pouvoir continuer à offrir aux Lochois des services publics locaux de qualité tout en investissant pour créer ou renouveler les équipements structurants communaux.

Pour cela, il est nécessaire de maîtriser les charges de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement de la Ville sans utiliser le levier fiscal ou sans recourir massivement à l'emprunt.

III. Ressources et charges de la section de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement

1) Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 10 649 203.00€ pour l'exercice 2026.

Chapitre comptable	Montant inscrit au budget primitif 2025	Crédits ouverts 2025 (BP+DM)	Montant inscrit au budget primitif 2026
011 Charges à caractère général	2 785 000,00 €	2 769 900,00 €	2 585 000,00 €
012 Charges de personnel	5 200 000,00 €	5 200 000,00 €	5 275 000,00 €
014 Atténuations de produits	10 000,00 €	20 500,00 €	25 000,00 €
65 Autres charges courantes	475 000,00 €	495 350,00 €	475 000,00 €
66 Charges financières	330 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
022- Dépenses imprévues	0.00 €	0.00€	0.00€
68-Provisions semi-budgétaires	20 000,00 €	30 700,00 €	30 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement (1)	8 830 000,00 €	8 856 450,00 €	8 730 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	665 760,00 €	689 233,00 €	819 203,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 000,00 €	1 080 000,00 €	1 100 000,00 €
Total des opérations d'ordre (2)	1 665 760,00 €	1 769 233,00 €	1 919 203,00 €
Total des dépenses de fonctionnement (1+2)	10 495 760,00 €	10 625 683,00 €	10 649 203,00 €

1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

❖ Les charges à caractère général (chapitre 011)

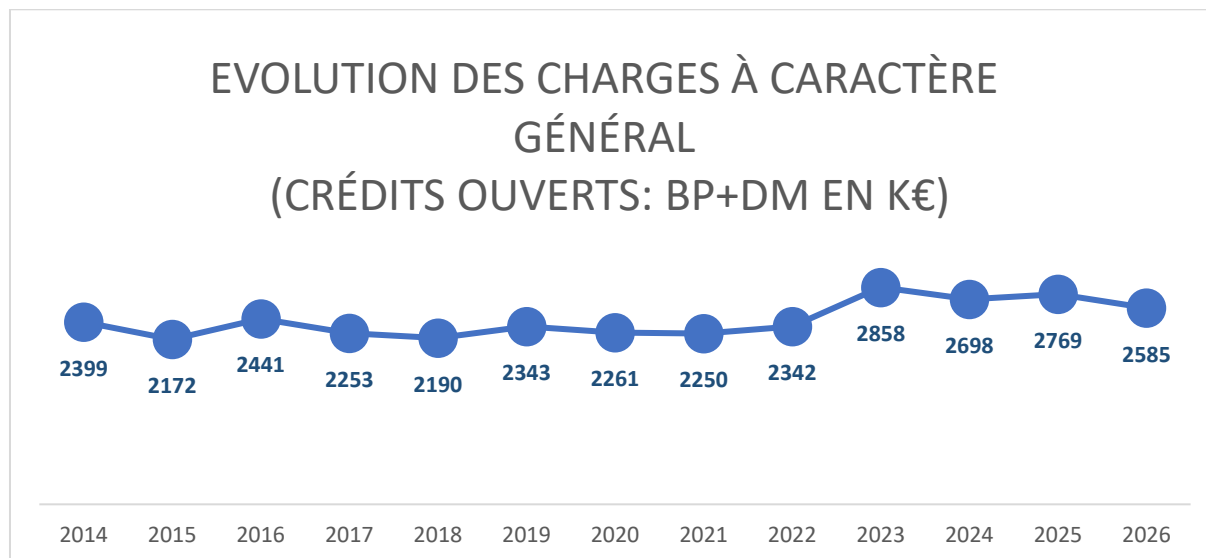
Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant d'une collectivité :

- Fluides
- Télécommunication
- Entretien de bâtiments
- Entretien de la voirie et des réseaux
- Maintenance (logiciels, copieurs, contrats de vérifications réglementaires...)

Les crédits ouverts de ce chapitre baisseront de plus de 7% en comparaison de ceux de 2025

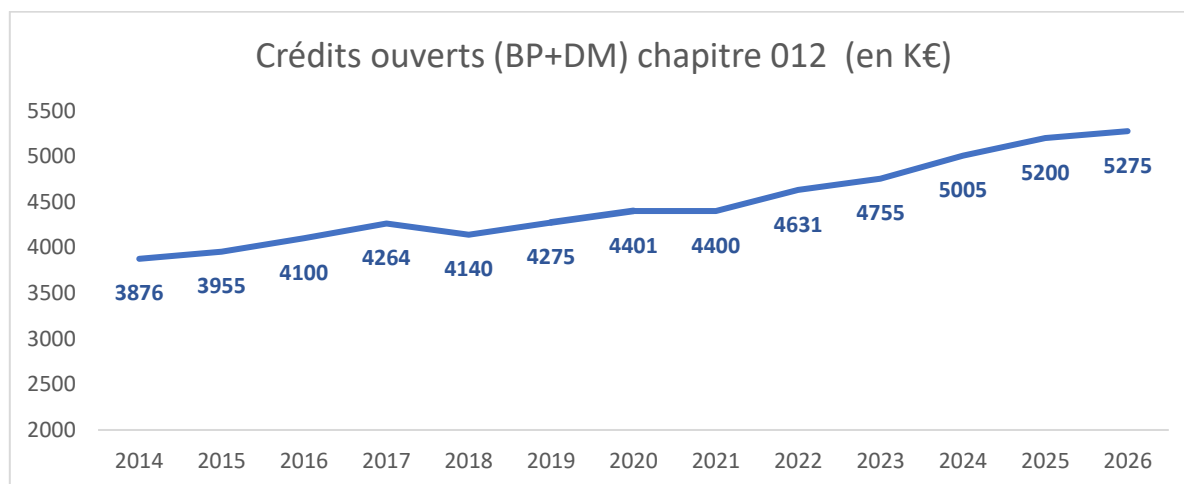
Cette baisse de 200 000€ est expliquée par le coût comptabilisé en 2025 de l'organisation de l'exposition temporaire dédiée à Louis Delaporte dont le montant des dépenses était de 118 000€

De plus les crédits alloués aux fluides baisseront en comparaison de 2025 (700 000€ soit -100 000€) en raison du nouveau contrat prenant effet au 1^{er} janvier 2026.



❖ Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre comptabilise la masse salariale propre (agents permanents employés par la Ville) et indirecte (intermittents du spectacle, renforts saisonniers) ainsi que les frais annexes (cotisation assurance du personnel, médecine du travail, cotisation au Comité National d'Action Sociale...) ; il est évalué à 5 275 000€ pour 2026.



❖ Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ce chapitre comptable comprend les indemnités versées au élu, les subventions versées aux associations, les participations obligatoires aux OGEC, les cotisations statutaires aux syndicats auxquels

adhère la Ville, les dépenses liées à l'informatique et aux logiciels et, depuis le passage à la norme M57, les autres opérations de gestion. Pour l'année 2026 ce chapitre est estimé à 475 000€.

❖ Les charges financières (chapitre 66)

Dans ce chapitre comptable sont budgétisés les intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE). Ces dépenses sont estimées à 330 000€.

❖ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Comme indiqué dans le développement lié au chapitre 65, dans le cadre du passage à la M57 les opérations de gestion sont dorénavant imputées sur le chapitre 65. Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » recense désormais les opérations comptables de régularisation (annulation de titres sur exercice antérieur) et les opérations comptables dans le cadre des cessions.

Le montant de ce chapitre est estimé à 10 000€.

❖ Les dotations aux provisions semi-budgétaire

Ce chapitre comprend les dotations aux provisions. En 2026, 30 000€ sont inscrits notamment dans le cadre de la provision constituée face aux risques d'impayés (non-valeur et effacements de dette).

1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre sont des opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement. Il s'agit donc :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations : 747 000€
- Etalement charge indemnité remboursement anticipé ancien emprunt toxique : 353 000€
- Du virement à la section d'investissement : 819 203.00€

2) Les produits de fonctionnement

Chapitre comptable	Budget Primitif 2025	Crédits ouverts 2025 (BP+DM)	Budget Primitif 2026
013 Atténuations de charges	60 000,10 €	60 000,10 €	50 000,28 €
70 Produits des services	485 000,00 €	470 000,00 €	500 000,00 €
73 Impôts et taxes dont	6 185 000,00 €	6 200 000,00 €	6 245 000,00 €
73 Impôts et taxes	912 000,00 €	912 000,00 €	905 000,00 €
731 Fiscalité locale	5 273 000,00 €	5 288 000,00 €	5 340 000,00 €
74 Dotations, participations	2 608 150,00 €	2 680 373,00 €	2 602 850,00 €
75 Autres produits de gestion courante	195 000,00 €	232 700,00 €	185 000,00 €
76 Produits financiers	267 205,00 €	267 205,00 €	267 205,00 €
77 Produits exceptionnels	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
78 Reprise sur provisions semi-budgétaires	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement (1)	9 820 355,10 €	9 930 278,10 €	9 870 055,28 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €	85 000,00 €	80 000,00 €
Total des opérations d'ordre (2)	65 000,00 €	85 000,00 €	80 000,00 €
002- Résultat de fonctionnement reporté	610 404,90 €	610 404,90 €	699 147,72 €
Total résultat antérieur reporté (3)	610 404,90 €	610 404,90 €	699 147,72 €
Total des recettes de fonctionnement (1+2+3)	10 495 760,00 €	10 625 683,00 €	10 649 203,00 €

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

❖ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des remboursements effectués par l'assurance statutaire à la suite des arrêts maladie des agents. Ces recettes, par nature fluctuantes, sont estimées à environ 50 000€.

❖ Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des produits relatifs aux services proposés par la commune : produits de la restauration scolaire, produits du Centre de Loisirs, vente de repas du centre d'hébergement, billetterie des spectacles de la saison culturelle, mais également des redevances d'occupation du domaine public (concession réseaux) et des concessions du cimetière.

Ces produits sont estimés à 500 000€ pour l'année 2026.

❖ Les impôts et taxes (chapitre 73) et la fiscalité locale (chapitre 731)

Ces deux chapitres étaient fusionnés en un seul (73) dans l'ancienne norme comptable. Depuis la norme M57, le chapitre 73 comporte les impôts et taxes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR et FPIC) et le chapitre 731 la fiscalité locale (droits de place, TLPE, taxes foncières et d'habitation)

Chapitre 73 Impôts et taxes

Les principaux produits sont les suivants :

- Attribution de compensation versée par la CCLST : 760 000€
- Dotation de solidarité communautaire versée par la CCLST : 52 000€
- FPIC : 83 000€

Les recettes de ce chapitre sont estimées à 905 000€.

Chapitre 731 Fiscalité locale :

Ce chapitre regroupe les produits fiscaux encaissés par la commune. Il est précisé que l'état précis des bases fiscales 2026 n'a pas été notifié par l'Etat à la commune, il s'agit donc d'estimation.

Les principaux produits sont les suivants :

- Imposition directe : 4 925 000€
- Taxe sur les déchets stockés : 35 000€
- Droits de place du marché : 100 000€
- TADE : 250 000€

Pour 2025 ces produits sont estimés 5 340 000€.

❖ Les dotations et participations (chapitre 74)

Il s'agit principalement des dotations et allocations compensatrices versées par l'Etat. Après des années de baisse constante entre 2013 et 2017, la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait rester globalement stable en 2026. Il convient de préciser que le montant de ces dotations n'a pas été communiqué au moment de la préparation du budget. Par prudence, ces recettes sont estimées au même niveau que celles de 2025.

Les allocations compensant les dégrèvements d'impôts accordés sont abaissées à 155 000€ en raison de la mesure de réduction de cette compensation inscrite au Projet de Loi de Finances 2026.

La subvention versée par l'Etat dans le cadre du dispositif cantine à 1€ est estimée à 90 000€.

Au total les recettes de ce chapitre sont donc estimées à 2 602 850€.

❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des revenus des immeubles (Centre d'Hébergement, location Espace Agnès Sorel, locaux commerciaux) et de la redevance versée par les communes membres du groupement de restauration scolaire pour lesquelles les repas sont confectionnés au sein de la cuisine centrale.

Depuis le passage à la M57 ce chapitre intègre également les produits exceptionnels dont les indemnités d'assurances.

Ainsi ce chapitre est estimé à 185 000€.

❖ Les produits financiers (chapitre 76)

Ce produit estimé à 267 205.00€ correspond à l'aide annuelle versée depuis 2015 par le Fonds de Soutien dans le cadre de la sécurisation de l'ancien emprunt toxique.

❖ Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Comme indiqué dans le développement lié au chapitre 75, dans le cadre du passage à la M57 les produits exceptionnels comme les indemnités d'assurance sont dorénavant imputés sur le chapitre compte 75. Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » recense désormais les opérations comptables de régularisation (annulation de mandats sur exercice antérieur). Le montant de ce chapitre est estimé à 10 000€.

2.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit des opérations comptabilisées dans le chapitre 042 comme les travaux en régie et la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (article 777).

La section d'investissement

3) Les dépenses d'investissement

❖ Dépenses d'équipement :

Les principales dépenses d'investissement prévues en 2026 sont les suivantes :

- ⇒ Vie éducative culturelle sportive et associative : programme de renouvellement des matériels sportifs et de la plaine sportive et scolaire de Grand Vau (aménagements extérieurs et maîtrise d'œuvre gymnase Beschon), changement de la chaudière de l'espace Agnès Sorel, programme relatif aux écoles, poursuite de la mise en sécurité incendie du Centre Maurice Aquilon. **Total : 1 047 657€**
- ⇒ Continuité et qualité des services publics essentiels : programme de voirie, plan de gestion des cimetières, éclairage public, travaux dans les bâtiments communaux et notamment la poursuite de la mise en sécurité incendie de l'école Lamblardie, gestion des périls, équipements techniques et numériques des services, vidéoprotection. **Total : 582 035€**
- ⇒ Urbanisme intégré dans un environnement préservé : restauration du Jardin Public, programme d'aides locales aux particuliers dans le cadre de l'OPAH-RU et modification du Plan Local d'Urbanisme, requalification de la gare routière. **Total : 222 693€**
- ⇒ Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel : fonds de concours pour le confortement des remparts, fin de la restauration du clocher Ouest de la Collégiale Saint Ours, programme de restauration des collections. **Total : 847 615€**

Ainsi le montant total des dépenses d'équipement est estimé à 2 700 000€.

❖ Remboursement du capital de la dette

Le remboursement annuel du capital des emprunts réalisés par la Ville est estimé à 1 425 000€ pour 2026.

4) Les recettes d'investissement

4.1. Les recettes réelles d'investissement

❖ Subventions d'équipements reçues (Chapitre 13)

Pour chaque projet, une prospection est réalisée pour la recherche de financement externe et particulièrement de subventions de la part de nos partenaires institutionnels. Les subventions d'équipement reçues sont estimées à 954 039.48€ pour l'exercice 2026.

❖ Dotations (chapitre 10)

Il s'agit ici des recettes issues :

- Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) estimées à près de 374 000€
- De la taxe d'aménagement (TAM) estimées à 10 000€

❖ Emprunt (chapitre 16) :

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'emprunt d'équilibre à hauteur de 1 000 000€.

4.2. Les recettes d'ordre de la section d'investissement :

Il s'agit de dépenses d'ordre de la section de fonctionnement (amortissements et virement à l'investissement) mais également des crédits prévus à hauteur de 100 000€ au chapitre 041 (opérations patrimoniales : avances versées lors de marchés publics, opérations de régularisation de l'inventaire).

IV. **Montant du budget consolidé (budget principal et annexe)**

Le montant total du budget primitif 2026 est de 15 483 744.00€.

La Ville ne dispose pas de budget annexe.

V. **Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels**

La gestion des programmes d'investissement par le mécanisme des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de répartir la charge des dépenses d'investissement les plus importantes sur plusieurs exercices budgétaires. Cela permet ainsi de lisser la charge budgétaire annuelle de ces projets mais également d'être davantage en phase avec la réalité technique car la planification opérationnelle des projets les plus importants se fait bien souvent sur plusieurs années.

Les Autorisations de Programmes représentent le montant total pluriannuel de l'opération voté par le Conseil Municipal tandis que les Crédits de Paiement constituent les crédits annuels affectés au projet. Les montants des AP et des CP peuvent être révisés à tout moment par le Conseil Municipal. En fin d'exercice, les crédits budgétaires non consommés doivent être reportés sur les autres années de vie de l'AP.

Un tableau joint en annexe du présent rapport récapitule les AP/CP ouvertes pour l'exercice budgétaire 2026.

VI. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement évoquées précédemment sans recourir massivement à l'emprunt, il est impératif que la Ville maintienne un haut niveau d'épargne brute (ou CAF Brute). L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement.

Il est précisé que, pour calculer cet autofinancement, certaines rubriques sont retraitées : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les provisions et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre.

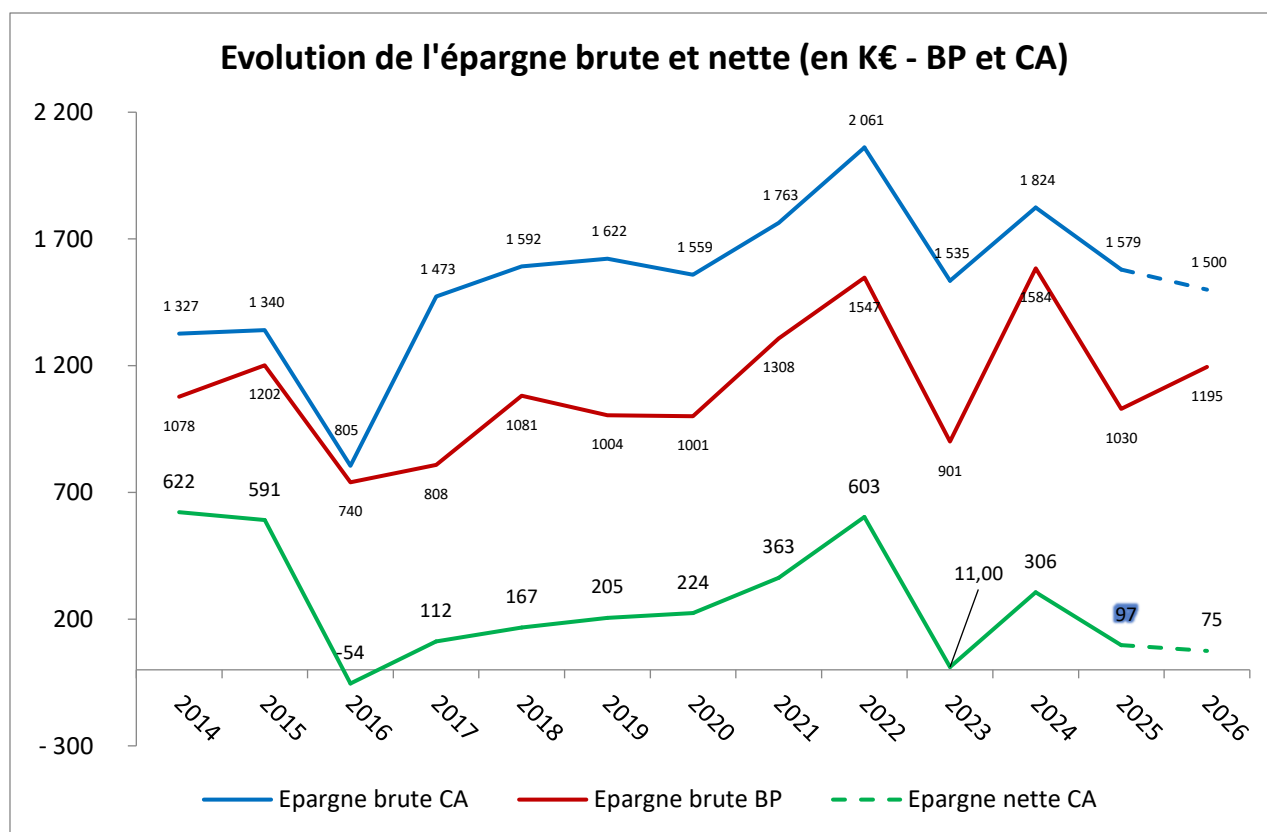
En 2026, au budget primitif cette épargne brute est prévue à 1 195 055.28€.

Cette épargne connaît donc une hausse par rapport à 2025 expliquée par la baisse des coûts de l'énergie et qu'aucune exposition temporaire d'envergure soit organisée en 2026. Par ailleurs cette épargne reste proche des niveaux d'avant crises (sanitaire puis inflationniste).

Nous nous fixons pour objectif que cette épargne brute soit de l'ordre de 1.5M€ lors du compte administratif 2026.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'autofinancement de 2014 à 2026 à partir de 3 courbes :

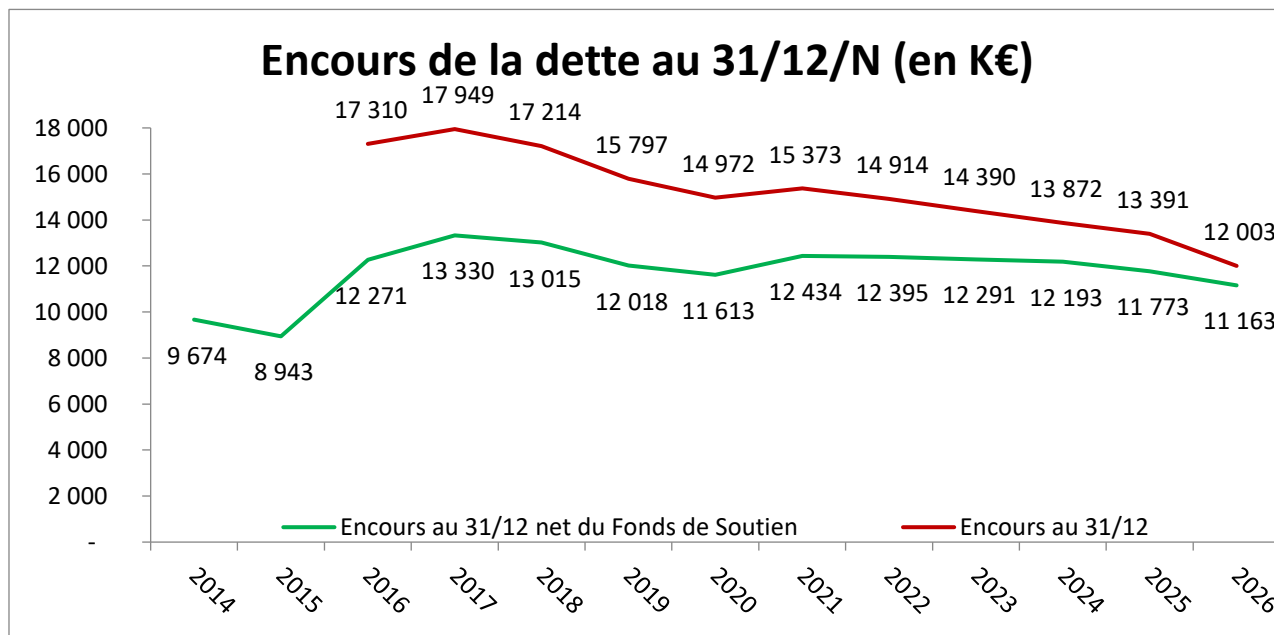
- l'autofinancement brut réalisé jusqu'en 2025 et prévisionnel 2026 (*en bleu*),
- l'autofinancement brut prévu budgétairement jusqu'en 2026 (*en rouge*),
- l'autofinancement net prévisionnel du Compte Administratif 2026 (*en vert*)



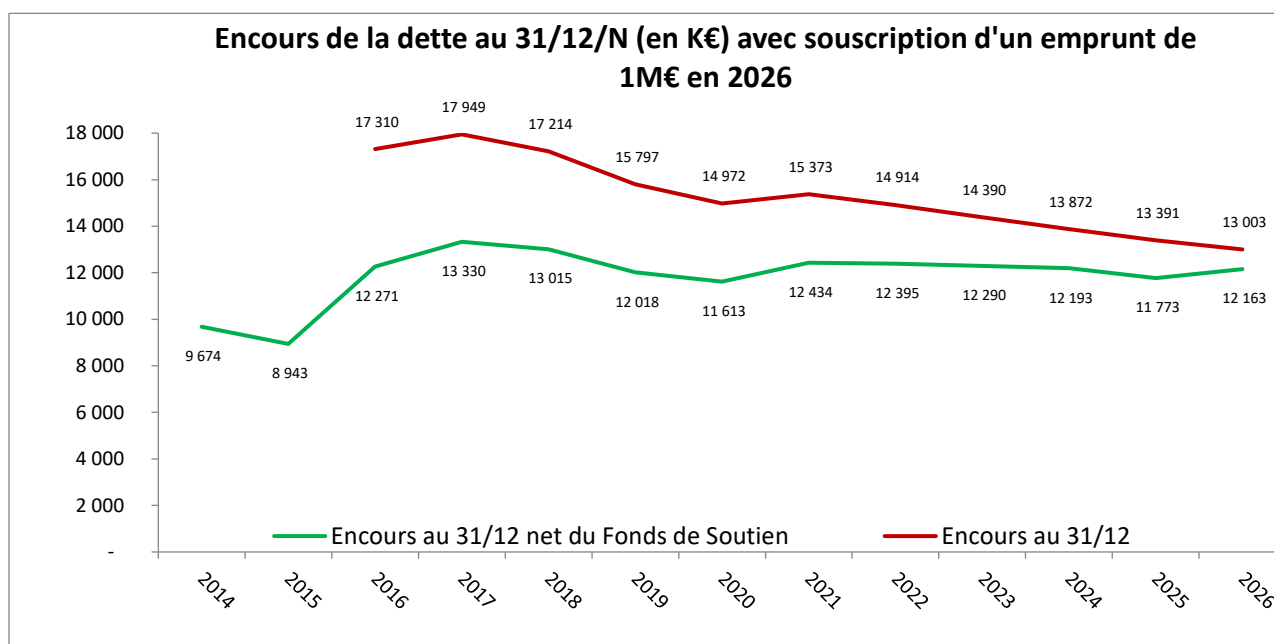
VII. Niveau d'endettement de la collectivité

La Ville présente un endettement maîtrisé puisque la quasi-intégralité de l'encours est composé d'emprunt à taux fixe, le reste étant des taux variables simples, adossés à des indices financiers bien connus. Aucun emprunt structuré n'est présent à ce jour dans l'encours de la Ville.

Sans mobilisation d'emprunt au cours de l'exercice 2026, l'encours de dette au 31 décembre serait 12.003M€. Les courbes vertes présentent l'encours de dette retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien dans le cadre de la sortie de l'ancien emprunt ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT.



Au budget primitif 2026, afin de financer en partie le programme d'investissement, un emprunt de 1M€ est inscrit. Dans l'hypothèse où cet emprunt sera mobilisé, l'encours de dette au 31 décembre 2026 serait de 13.003M€.



Aussi, emprunter 1M€ au titre de l'exercice 2026 permet de poursuivre la dynamique de désendettement de la Ville. Un des indicateurs pertinents pour évaluer la dynamique de l'endettement d'une collectivité est le flux net d'emprunt illustré par le tableau ci-dessous (en K€). En effet, le flux net d'emprunt correspond à la différence entre les emprunts souscrits sur une année et le remboursement annuel du capital des emprunt.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Souscription de nouveaux emprunts	2000	690	0	510	1800	1000	1000	1000	1000	1000
Amortissement du capital des emprunts	1360	1425	1417	1335	1400	1459	1524	1517	1481	1425
Flux annuel net emprunt	640	-735	-1417	-825	400	-459	-524	-517	-481	-425
Désendettement cumulé	640	-95	-1512	-2337	-1937	-2396	-2920	-3437	-3918	-4343

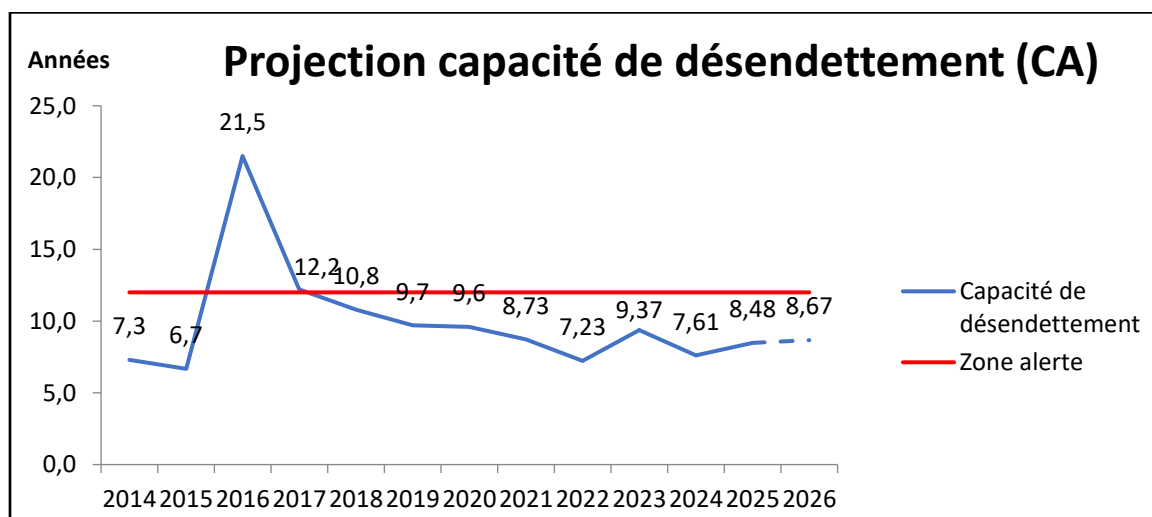
Cet indicateur montre que la Ville poursuit encore son désendettement cette année de près de 500.000 €. De plus entre 2017 et 2026 la Ville, se sera désendettée d'environ 4.3M€.

VIII. Capacité de désendettement

Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- L'épargne brute dégagée, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- Le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé. Il est admis que pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 12 ans.



La capacité de désendettement s'est continuellement améliorée entre 2017 et 2022. Depuis 2023, en raison de l'instabilité économique et de l'inflation, notamment l'augmentation du prix des fluides, cet indicateur connaît des soubresauts conjoncturels. Malgré tout, la capacité de désendettement s'est stabilisée depuis 2024 proche des 8 ans (7 ans si l'on retire l'encours de dette en retranchant le Fonds de Soutien) et donc loin du seuil d'alerte de 12 ans.

Pour 2026 il est projeté que cet indicateur restera globalement stable.

IX. Niveau des taux d'imposition

Depuis 2021 et à la suite de mesures gouvernementales de suppression de la taxe d'habitation, en remplacement de cette taxe, les communes se voient transférer la part communale de la taxe foncière sur le non bâti. Désormais le taux communal de taxe foncière sur le bâti est donc la somme entre le taux communal (24.17%) et l'ancien taux départemental (16.48%) soit 40.65%.

Les taux d'imposition 2026 votés par le Conseil Municipal seront identiques à 2025, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.65%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.24%**
- Taux taxe habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires : **15.45%**

Annexe 1 Note Budget Primitif 2026

Projet	Crédits ouverts 2026
AP202101 - VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	
202101-01 - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES MATERIELS SPORTIFS	
	13 187,00 €
202101-02 - MODERNISATION ESPACE AGNES SOREL	
	73 080,00 €
202101-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES ECOLES	
	50 170,00 €
202101-04 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS	
	- €
202101-05 - CENTRE MAURICE AQUILON-CUISINE CENTRALE	
	185 600,00 €
202101-06 - CENTRE LOISIRS	
	5 620,00 €
202101-07 PLAINE SPORTIVE ET SCOLAIRE DE GRAND VAU	
	620 000,00 €
202101-08 CINEMA	
	100 000 €
TOTAL AP202101 VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	1 047 657 €

AP202102 - CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS	527 657,00 €
202102-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL TRAVAUX DE VOIRIE	527 657,00 €
	153 722,00 €
202102-02 - PLAN DE GESTION DES CIMETIERE	
	49 000,00 €
202102-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC	
	86 000,00 €
202102-04 - PROGRAMME PLURIANNUEL BATIMENTS COMMUNAUX	
	73 000,00 €
202102-05 - GESTION DES PERILS	
	40 000,00 €
202102-06 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX	
	98 829,00 €
202102-07 - POLICE SECURITE ET VIDEOPROTECTION	
	40 800,00 €
202102-08 - EQUIPEMENTS NUMERIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX	
	40 684,00 €
TOTAL AP 202102-CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS	582 035,00 €

AP202103 - URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE**202103-01 - JARDIN ET ESPACES VERTS**

135 000,00 €

202103-02 - REQUALIFICATION SECTEUR VERDUN

26 493,00 €

202103-03 - MISE EN ŒUVRE OAP

1 500,00 €

202103-05 - POLE MULTIMODAL GARE FERROVIAIRE

23 500,00 €

202103-10 - REPRISE DES ENTREES DE VILLE

4 500,00 €

202103-0 - OPAH RU

15 000,00 €

202103-11 - PLU

16 700,00 €

**TOTAL AP202103-URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT
PRESERVE****222 693,00 €****AP202104 - PRESERVER & VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL****202104-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES**

26 400,00 €

202104-03 - CONFORTEMENT DES REMPARTS

100 000,00 €

202104-04 - RESTAURATION DE LA COLLEGIALE SAINT-OURS

658 200,00 €

202104-06 - FINALISATION REHABILITATION MUSEE

3 800,00 €

202104-07 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES COLLECTIONS

46 715,00 €

202104-08 - EXPOSITIONS TEMPORAIRES

12 500,00 €

**TOTAL AP20104 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE
EXCEPTIONNEL****847 615,00 €****TOTAL DES PROJETS BUDGETES =>****2 700 000,00 €**

Etat des APCP

Autorisations de programme						Crédits de paiement			Financ
N° AP	Description	Montant AP selon délibération 2025/10/74 (1)	Révision AP (2) 2=3-1	Montant AP	Cumul réalisation 2021-2024	2025 CA (b)	2026	Total crédits de paiement	Nature
202101	Vie éducative culturelle sportive et associative	2 370 244,82 €	149 175,65 €	2 519 420,47 €	985 894,82 €	485 868,65 €	1 047 657,00 €	2 519 420,47 €	Financement €
Total AP 202101		2 370 244,82 €	149 175,65 €	2 519 420,47 €	985 894,82 €	485 868,65 €	1 047 657,00 €	2 519 420,47 €	Autofinancem
202102	Continuité des services publics essentiels	4 572 299,80 € -	211 939,49 €	4 360 360,31 €	2 809 650,80 €	968 674,51 €	582 035,00 €	4 360 360,31 €	Financement €
Total AP 202102		4 572 299,80 € -	211 939,49 €	4 360 360,31 €	2 809 650,80 €	968 674,51 €	582 035,00 €	4 360 360,31 €	Autofinancem
202103	Urbanisme intégré dans un environnement préservé	4 219 913,11 € -	161 792,51 €	4 058 120,60 €	3 735 847,11 €	99 580,49 €	222 693,00 €	4 058 120,60 €	Financement €
Total AP 202103		4 219 913,11 € -	161 792,51 €	4 058 120,60 €	3 735 847,11 €	99 580,49 €	222 693,00 €	4 058 120,60 €	Autofinancem
202104	Préserver et valoriser le Patrimoine exceptionnel	3 242 186,00 €	120 638,06 €	3 362 824,06 €	1 777 486,00 €	737 723,06 €	847 615,00 €	3 362 824,06 €	Financement €
Total AP 202104		3 242 186,00 €	120 638,06 €	3 362 824,06 €	1 777 486,00 €	737 723,06 €	847 615,00 €	3 362 824,06 €	Autofinancem
TOTAL GENERAL		14 404 643,73 € -	103 918,29 €	14 300 725,44 €	9 308 878,73 €	2 291 846,71 €	2 700 000,00 €	14 300 725,44 €	